



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.15	<p>URBANISME - BÂTIMENTS</p> <p><i>Convention relative au versement de la subvention liée à la mise en œuvre de l'avenant au programme "ACTEE SEQUOIA" entre la COMPA et les Communes bénéficiaires</i></p>

Madame le Maire expose aux élus qu'un groupement à l'échelle COMPA pour la participation au programme « ACTEE SEQUOIA » en 2021 a été constitué, visant à aider les collectivités à mutualiser leurs actions pour planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Ce groupement a été constitué avec le SYDELA (TE44), qui se charge de transmettre les demandes et recevoir fonds de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies FNCCR, avant de les répartir entre les EPCI participants. Les EPCI se chargent ensuite de reverser les fonds aux Communes participantes.

Mésanger est membre du groupement et a inscrit son projet de rénovation énergétique multi-sites dans la sous-enveloppe Maîtrise d'œuvre. Le montant de l'audit énergétique, en vue de réaliser des travaux, effectué en 2021 par le SYDELA sur plusieurs bâtiments communaux (école, résidence, pôle enfance et Mairie) de 6200€ est subventionné à 80% soit 4 960€.

La COMPA ayant reçu le versement de la subvention pour les projets situés sur son territoire, une convention est nécessaire entre la COMPA et les Communes ayant participé au programme pour le reversement de la subvention aux Communes. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission urbanisme – bâtiments en date du 12 mars 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention liée à la mise en œuvre de l'avenant au programme "ACTEE SEQUOIA" entre la COMPA et les Communes bénéficiaires.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.